CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM933 **Valable du 05/12/2022 au 04/12/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 04/10/1999
Forme juridique : SARL

Capital : 7 800

Dénomination sociale : TECHNI-TOIT-ISOLATION
Sigle : TECHNI TOIT ISOLATION

2 RUE DU GENERAL LECLERC
62157 ALLOUAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2004B40078

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 424 578 433 00049
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 46526E

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP J01026B1254002/002 148321/19

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP J01026B1254002/002 148321/19

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 03 21 68 04 04 **Fax :**
Portable : 06 24 22 70 83
Responsabilité légale : FERETZ DAVID GÉRANT

Responsable Technique : TRANVAN NATHALIE

Site internet : http://www.ma-toiture.fr
E-mail : contact@technitoit-isolation.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	10	EFF2A	1 210 496	CA4
Dans l'activité	6	EFF2	72 358	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 02/01/2025	05/12/2022	04/12/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/10/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025